

Le 31 mars 2022

Abonnés autres
38440 BEAUVOIR DE MARC

Affaire suivie par : Aurélie PERRONNET-PRIMAT
Tél : 04 74 20 86 76
environnement@bievre-isere.com
Objet : Informations suite au transfert
de la compétence eau potable
Nos refs. : ENV/EAU/AP/SGDM

Madame, Monsieur,

Suite à la fusion de communautés opérée le 1^{er} janvier 2016 entre Bièvre Isère Communauté et la Communauté de Communes de la Région Saint-Jeannaise, Bièvre Isère Communauté est devenue compétente en matière d'eau potable le 1^{er} janvier 2018 en lieu et place du Syndicat Intercommunal des eaux de l'Amballon, dissous définitivement début 2020.

Dans le cadre de cette prise de compétences, Bièvre Isère Communauté a poursuivi l'exécution du contrat d'affermage signé par le Syndicat avec la SAUR jusqu'à son terme fixé au 30 avril 2022. Le contrat d'affermage avec la SAUR s'arrêtera donc prochainement.

A compter du 1^{er} mai 2022, le service des eaux de Bièvre Isère Communauté sera votre interlocuteur pour toutes les questions relatives à l'eau potable en plus de l'assainissement collectif.

L'accueil du public est situé :

1 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
38260 LA COTE ST-ANDRE.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Lundi : 9 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00
- Du mardi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00
- Vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30.

Vous pouvez joindre le service des eaux :

- Par tél au 04 74 20 86 73 pendant les heures de bureau
- Par courriel à environnement@bievre-isere.com.

En dehors de ces heures d'ouverture et pour les urgences, vous pouvez joindre le service d'astreinte au **04 74 20 86 78**, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Afin d'assurer la transition, les services de la SAUR seront présents sur votre commune entre le 15 avril et le 15 mai 2022 pour assurer la relève des compteurs du 1^{er} semestre. Vous recevrez ensuite une facture émise par la SAUR. Les réclamations liées à cette facturation seront toujours traitées par la SAUR.

Par ailleurs, toute demande d'ouverture ou de clôture d'abonnement se fera sur rendez-vous. Pour cela, il vous suffira de remplir la demande de pré-abonnement ou de pré-résiliation en ligne sur le site :

[www.bievre-isere.com/mini-site_eau-assainissement-et-déchets/ contacts et formulaires](http://www.bievre-isere.com/mini-site_eau-assainissement-et-déchets/contacts_et_formulaires).

Différentes modalités de paiement seront à votre disposition :

- TIP
- Virement bancaire
- Carte bancaire en ligne sur Payfip.gouv.fr
- Carte bancaire ou espèces avec le QR Code inscrit sur votre facture auprès d'un buraliste agréé ou de la trésorerie de St Etienne de St Geoirs
- Par chèque.